

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 28 septembre 2026****L'an deux mil vingt six****Et le 28 septembre à 18h36**Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).**Membres Titulaires absents ou excusés :** Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-106-2026**Objet : Demande d'aide dans le cadre du dispositif aide à l'immobilier d'entreprise**

Monsieur Michel LAURENT, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'aide aux investissements immobiliers des PME de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Monsieur Jean-François GAUDELAS, exploitant de la scierie GAUDELAS implantée sur la commune de Neuvy, sollicite l'aide de la CCGC pour soutenir financièrement un projet immobilier destiné à être développé sur le site de l'entreprise.

La famille GAUDELAS exploite le site de Neuvy depuis le rachat en 1981 de la scierie parqueterie « Industrie du bois ». Ce site fait régulièrement l'objet d'investissements et récemment, 2 millions d'euros dans le parc à grumes.

Le projet immobilier pour lequel l'entreprise sollicite la CCGC concerne la construction de 6 auvents de 650 m² chacun afin de stocker le bois à l'abri du soleil et en assurer une meilleure conservation. Le chêne, qui représente près de 90 % de son activité, est désormais moins utilisé pour la charpente ou les huisseries et davantage destiné à des usages à forte valeur ajoutée tels que les parquets, les habillages intérieurs ou encore la fabrication de mobilier. Ces marchés exigent une qualité de bois irréprochable. La création de ces espaces de stockage couverts vise ainsi à préserver la qualité du matériau.

Ce projet immobilier représente un investissement de 471 000 €. Conformément au règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, le projet est éligible à une aide correspondant à 10 % des dépenses éligibles. Toutefois, cette aide étant plafonnée à 30 000 €, l'entreprise est éligible à une subvention de 30 000 €, soit 6,4 % du coût montant prévisionnel total du projet.

Monsieur le Vice-président précise que les modalités d'attribution de cette aide financière font l'objet d'une convention entre la CCGC et la SAS GAUDELAS ET SES ENFANTS présentée en annexe.

Afin de soutenir l'investissement immobilier de cette entreprise et après avoir présenté le projet en Conférence des maires le 14 septembre 2026, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil de bien vouloir :

- Approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 % du montant de l'investissement subventionnable dans une enveloppe plafonnée à 30 000 € soit 30 000 € à la SAS GAUDELAS ET SES ENFANTS ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant légal dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette aide, telle que présentée en annexe 3 ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 % du montant de l'investissement subventionnable dans une enveloppe plafonnée à 30 000 € soit 30 000 € à la SAS GAUDELAS ET SES ENFANTS ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant légal dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette aide, telle que présentée en annexe 3 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS